

**Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire
Commune de CHEF-HAUT**



**DOSSIER ANNEXE POUR LA DEMANDE
DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
POUR UN PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Janvier 2026

SOMMAIRE

1. Situation géographique et administrative de CHEF-HAUT	1
2. Hydrogéologie	2
3. Hydrologie	3
4. Les zones humides	4
5. Autres espaces protégés.....	5

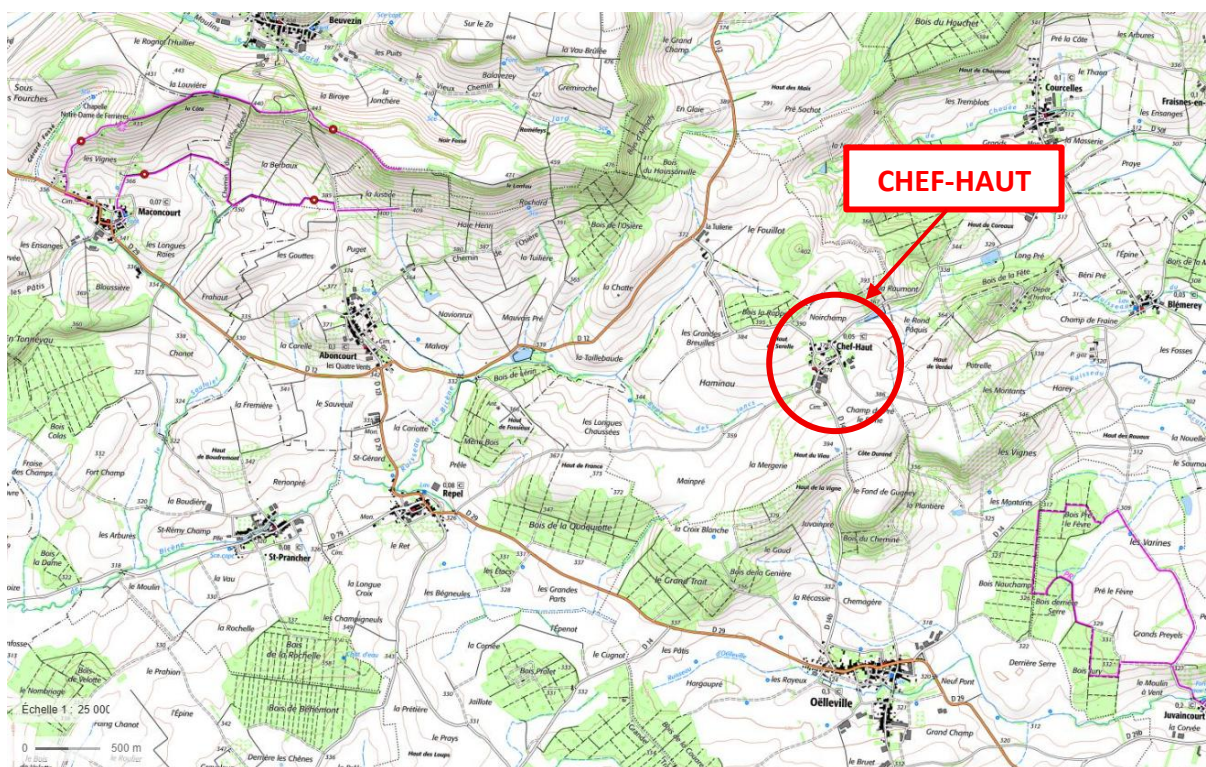
1. Situation géographique et administrative de CHEF-HAUT

CHEF-HAUT est située en limite Nord du département des Vosges (88) à environ 12 km au Nord-Ouest de MIRECOURT, siège la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire et à environ 45 km au Nord-Ouest d'EPINAL, chef-lieu du département des Vosges.

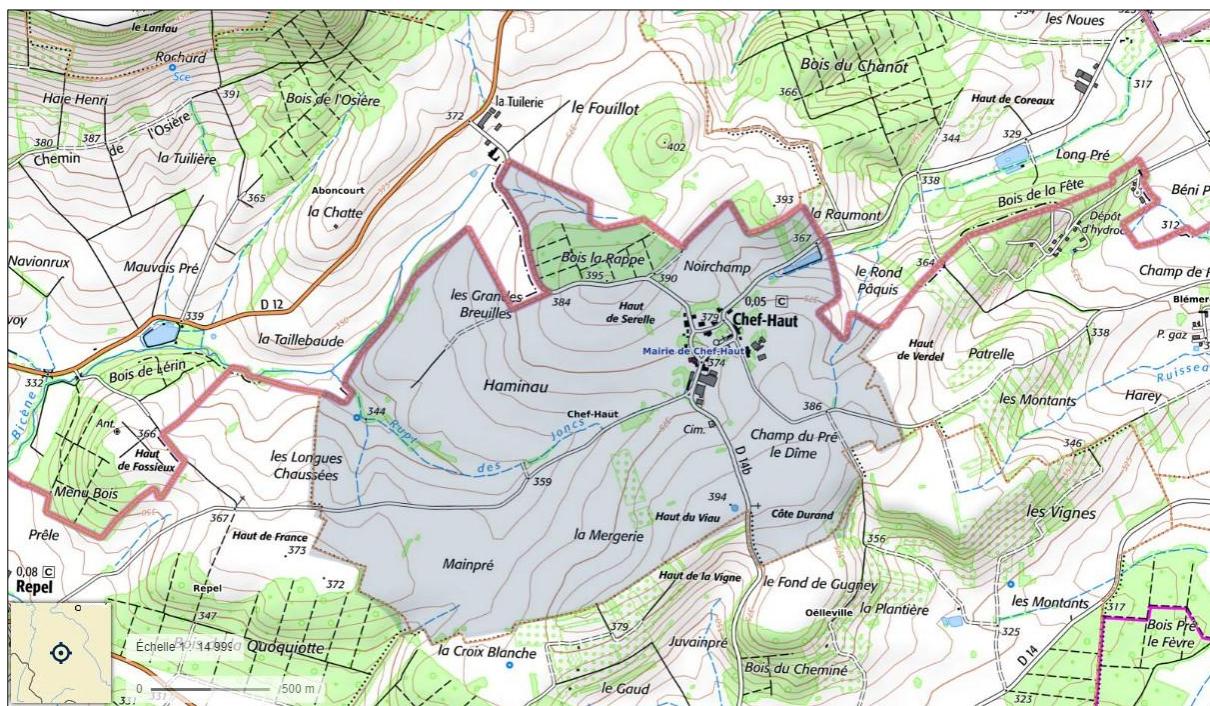
Les communes limitrophes à CHEF-HAUT sont les suivantes :

- COURCELLES (54) par le Nord-Est ;
- BLEMEREY (88) par l'Est ;
- OËLLEVILLE (88) par le Sud ;
- REPEL (88) par l'Ouest ;
- ABONCOURT (54) par le Nord-Ouest.

L'extrait de la carte IGN au 1/25 000^{ème} est reporté ci-après.



Le projet de zonage d'assainissement de CHEF-HAUT concerne la totalité du territoire communal (voir plan ci-après).



Au niveau du territoire de CHEF-HAUT, les compétences en matière d'assainissement sont réparties ainsi.

Compétence	Collectivité
Assainissement collectif	Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire
Assainissement non collectif	Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire
Zonage d'assainissement	Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire

2. Hydrogéologie

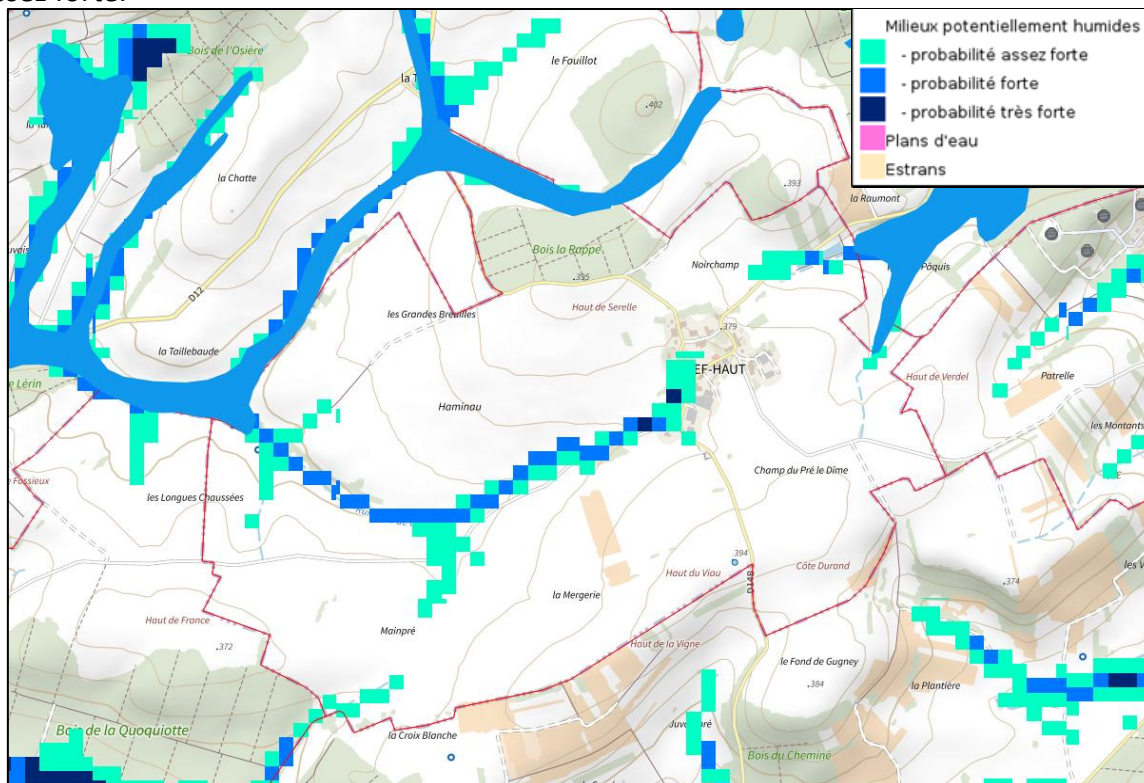
Aucun périmètre de protection de captage n'est présent sur la commune de CHEF-HAUT d'après les données de l'ARS.

Il est toutefois à noter que l'ensemble du territoire d'étude fait partie de l'aire d'alimentation de la nappe dite « Grès vosgien captif non minéralisé ».

De plus, aucune information n'est disponible sur la présence de puits ou forage destiné à un usage particulier sur la commune de CHEF-HAUT.

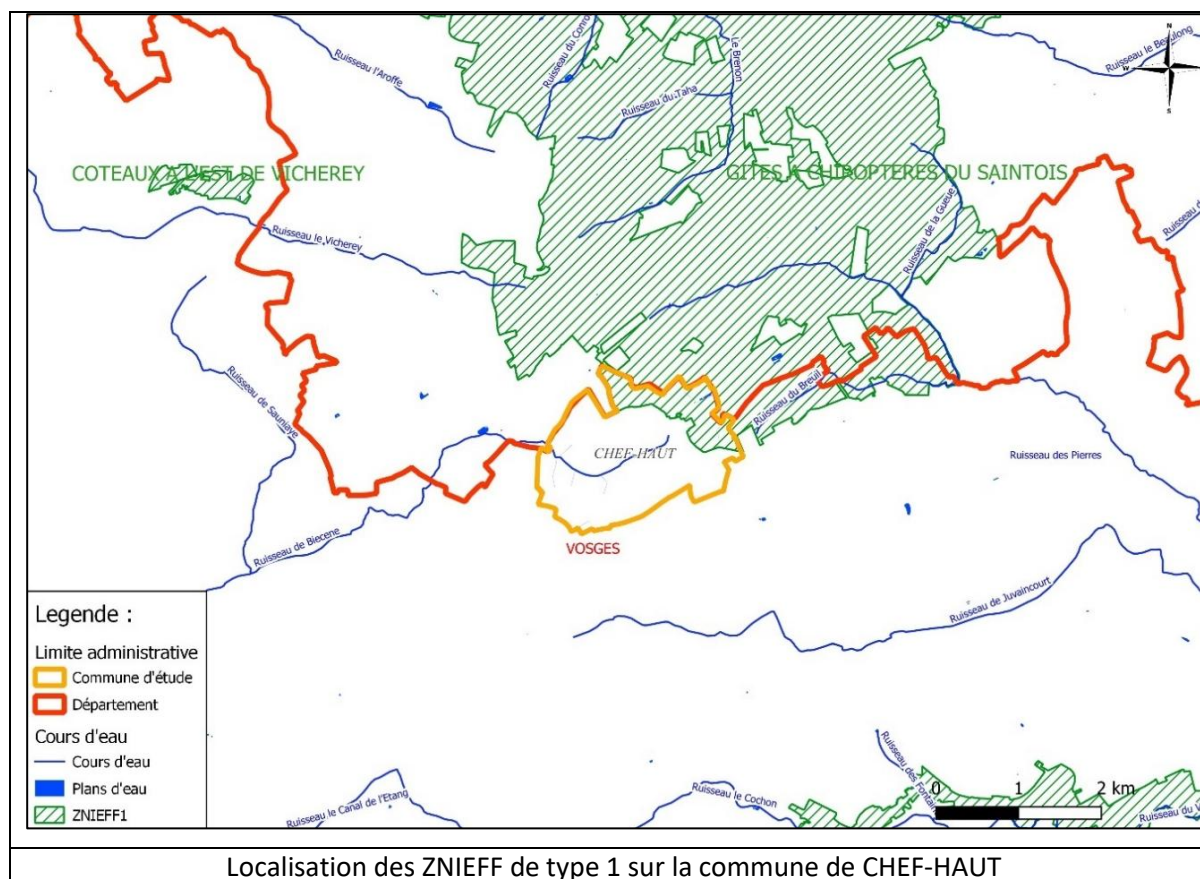
4. Les zones humides

Le bourg de CHEF-HAUT est également identifié comme une zone humide avec une probabilité assez forte.



5. Autres espaces protégés

Le Nord de la commune est concerné par une ZNIEFF de type I (410020022) dite « *GITES A CHIROPTERES DU SAINTOIS* ».



En revanche, aucune autre zone de type Natura 2000 ou ZNIEFF de type 2 se situe sur le territoire communal.